

Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023.



## Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

**CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2023.**

Etaients Présents : Philip LALLEMENT, Maire - Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA - Thierry LEGER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie DICORATO – David COUNORD - Patricia JANTET - Annabelle LEANDRO – Christine LECHON - Bernard MICHAUD -

Pouvoirs : Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD - Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h37, M. Thierry LEGER est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire informe les élus présents que le quorum n'étant pas atteint, les délibérations à l'ordre du jour ne pourront pas être votées et seront reportées à la séance suivante.

Cependant, les délibérations concernant l'approbation des comptes administratifs du budget général, du budget eau et du budget assainissement peuvent être votées sans condition de quorum conformément à l'article 2127-17 du CGCT.

- **Nouveau vote du compte administratif 2022 du Budget Général, du Budget Eau et du Budget Assainissement :**

M. Bruno FORT présente les comptes administratifs 2022 et précise que les résultats présentés sont identiques à ceux présentés lors de la séance du 11 avril 2023.

Le conseil prend connaissance du compte administratif du Budget Général qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	814 436.13 €	931 717.06 €
<b>Investissement</b>	160 199.06 €	106 513.20 €
Report au 002 (2021)		906 489.27 €
Report au 001 (2021)		115 953.57 €
Reste à réaliser	225 000.00 €	212 000.00 €
<b>Total</b>	<b>1 199 635.19 €</b>	<b>2 272 673.10 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 073 037.91 €</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal vote le compte administratif du budget général 2022 :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil prend connaissance du compte administratif 2022 du Budget Eau qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	58 809.96 €	52 185.19 €
<b>Investissement</b>	29 561.95 €	43 108.19 €
Report au 002 (2021)		78 469.49 €
Report au 001 (2021)	3 978.19 €	
Reste à réaliser (investissement)	35 765.94 €	0.00 €
<b>Total</b>	128 116.04 €	173 762.87 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>45 646.83 €</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal vote le compte administratif du budget Eau 2022 :

Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil prend connaissance du compte administratif 2022 du Budget Assainissement qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	57 712.73 €	73 234.69 €
<b>Investissement</b>	86 712.26 €	69 601.35 €
Report au 002 (2021)		6 143.46 €
Report au 001 (2021)		74 871.48 €
Reste à réaliser (investissement)	11 241.74 €	0.00 €
<b>Total</b>	155 666.73 €	223 850.98 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>68 184.25 €</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal vote le compte administratif du budget Assainissement 2022 :

Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 juin 2023.

A Chazey-Bons, le 28/06/2023.

Le Secrétaire de séance,  
Thierry LEGER.



Le Maire,  
Philip LALLEMENT.

